



MAIRIE
SEANCE DU
15 octobre 2025

OBJET DE LA
DELIBERATION

DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL
DE LA PARCELLE AH 453

Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme CABOCHE Cécile. M.SLEZAK Jimmy (Proc. De M. GIBOIRE Antoine)).

- **CONSTATE** la désaffection de la parcelle AH 453 sise rue des anémones à Dourges,
- **DECIDE** du déclassement de la dite parcelle du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération,
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20251015-DEL20151020